

a

**FIDA**  
**FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE**  
**Conseil d'administration – Quatre-vingtième session**  
Rome, 17-18 décembre 2003

**DISCOURS DE CLÔTURE PRONONCÉ**  
**PAR LE PRÉSIDENT BÂGE**  
**À LA QUATRE-VINGTIÈME SESSION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Mesdames et Messieurs les Administrateurs,

Je voudrais à présent résumer nos délibérations et rappeler brièvement les décisions prises au cours de la présente session.

Le début de la session a été marqué par l'annonce d'une excellente nouvelle, à savoir que des instruments de contribution et d'autres paiements représentant plus de 50% de l'ensemble des promesses de contributions à la sixième reconstitution ont été reçus, de sorte que la sixième reconstitution peut être déclarée effective. L'Administrateur pour la France a ensuite présenté un bref compte rendu de la visite qu'il a effectuée au Maroc en compagnie de l'Administrateur pour la Roumanie et indiqué au Conseil qu'il avait été favorablement impressionné par le caractère participatif des projets du FIDA dans ce pays et par leurs effets sur l'existence des populations à l'intérieur et autour des zones de projet. Le Président s'est félicité de la déclaration de l'Administrateur pour la France et a invité les autres Administrateurs à effectuer des voyages similaires sur le terrain dans le cadre du programme approuvé par le Conseil en septembre 2003.

Le Conseil d'administration a examiné le Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP). Il a pris note des renseignements contenus dans le rapport de situation sur le SAFP faisant l'objet du document EB 2003/80/R.2 et a approuvé le cadre sectoriel du développement rural décrit dans le document EB 2003/80/R.3. Il a par ailleurs été convenu des pondérations à appliquer aux facteurs de performance et à la valeur des exposants, tels qu'ils sont décrits dans la proposition faite par le Président du Conseil à sa session de septembre 2003 et figurant dans le document EB 2003/79/C.R.P.3.

Je tiens à saisir cette occasion pour exprimer, au nom du Conseil, notre profonde gratitude à tous les membres du groupe informel sur le SAFF, qui nous ont permis de clore le débat sur ce point. Nous allons pouvoir désormais procéder à la mise en place du SAFF, conformément au calendrier convenu.

Le Coordonnateur pour la liste C a prononcé une déclaration sur le SAFF, dans laquelle il a fait part de l'appui de la liste C à la conception et à la mise en œuvre du système. Il a toutefois exprimé les préoccupations que suscitent au sein de cette liste certaines des descriptions relatives aux indicateurs et a souligné la nécessité de spécifier les sources des données qui seront utilisées. Il sera dûment tenu compte de ces observations dans le procès-verbal du Conseil ainsi que des observations particulières émises par l'Administrateur pour le Mexique au sujet des indicateurs à utiliser dans le SAFF.

Le Conseil a examiné la proposition de programme pilote relatif à la présence sur le terrain (document EB 2003/80/R.4) et s'est félicité des résumés d'initiatives contenus dans le document d'information soumis (EB 2003/80/INF.7). En autorisant le Fonds à appliquer le programme pilote, plusieurs Administrateurs ont souligné l'importance de la participation du FIDA au dialogue sur les politiques et à la création de partenariats, en particulier par le biais des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et des cadres de stratégies sectorielles et nationales. Dans son rapport (document EB 2003/80/R.52), le Président du groupe de travail sur la présence sur le terrain a fait référence à l'importance de l'évaluation du programme pilote dans des délais permettant d'en tirer des enseignements pour la Consultation sur la huitième reconstitution. Tout en suivant l'application du programme, le groupe de travail mettra l'accent sur ses liens avec la supervision, les prêts fondés sur la performance et la conception de stratégies par pays.

Je tiens à remercier une nouvelle fois le groupe de travail pour sa précieuse contribution.

Le Conseil d'administration a examiné la politique du FIDA en matière de dons et est convenu, à l'issue du débat, de l'adopter conformément aux recommandations contenues dans les paragraphes 49 et 50 du document EB 2003/80/R.5, sous réserve des éclaircissements et modifications figurant dans le document EB 2003/80/C.R.P.1. Un rapport sur l'application de la politique sera présenté au Conseil en septembre 2005, comme spécifié dans le C.R.P.1.

Le Conseil a examiné le cadre directeur proposé pour un système de gestion des résultats (document EB 2003/80/R.6). Tout en faisant remarquer qu'il s'agissait d'une initiative ambitieuse, le Conseil a approuvé la démarche ainsi que le système de mesure et de compte rendu des résultats et de l'impact des programmes par pays appuyés par le FIDA.

Les Administrateurs ont noté que des aménagements et des améliorations supplémentaires seraient apportés au cadre directeur, qui ferait en outre l'objet d'expérimentations, et ont émis différentes suggestions à ce sujet. Il a été convenu que, lors de l'application de l'approche, le Fonds concevrait des indicateurs de résultats de second niveau pour les cinq groupes d'activité qui n'en disposaient pas encore et que des indicateurs de revenu et de productivité de second niveau seraient élaborés en règle générale pour tous les groupes d'activité. Il a également été convenu que les projets lancés par des institutions coopérantes dans lesquelles le FIDA ne participait qu'en tant que bailleur de fonds secondaire ne seraient pas englobés dans le système de gestion des résultats, comme cela était proposé au paragraphe 32, sous réserve que la proportion de ces projets ne varie pas par rapport aux niveaux actuels; en d'autres termes, qu'elle ne soit pas supérieure à 5%. Enfin, il a été convenu que la question de la participation du FIDA à des approches à l'échelle d'un programme ou à des approches à l'échelle d'un secteur devrait faire l'objet d'un examen plus systématique lors d'une prochaine session du Conseil. D'ici là, le paragraphe 33 du document EB 2003/80/R.6, dans lequel il est proposé d'exclure ces projets du système, sera supprimé tandis que la question sera maintenue à l'examen.

Un rapport intérimaire sera présenté au Conseil d'administration à sa session de septembre 2004 et le rapport annuel d'activités sur le portefeuille de projets d'avril 2005 complètera les informations disponibles sur les résultats et les effets des projets.

Le Président du Comité de l'évaluation a soumis les rapports du Comité sur ses deux récentes sessions (documents EB 2003/80/R.7 et EB 2003/80/R.8). Tout en approuvant le contenu des deux rapports, le Conseil a demandé au Bureau de l'évaluation de veiller à ce que l'évaluation au niveau de l'institution des modalités de supervision des projets appuyés par le FIDA soit mise à la disposition de tous les Administrateurs pour observations. La réponse de la Direction à cette évaluation a été examinée avec le Comité de l'évaluation; elle sera mise en forme finale conjointement avec l'accord conclusif, et communiquée avec le rapport d'évaluation en 2004.

Le Conseil d'administration a en outre pris note des renseignements contenus dans le deuxième rapport sur l'état d'avancement de l'évaluation externe indépendante du FIDA (document EB 2003/80/R.9). Les Administrateurs se sont félicités des progrès réalisés depuis la mi-septembre 2003 en ce qui concerne le recrutement du prestataire de services chargé de l'évaluation externe indépendante, Information, Training and Development Limited (ITAD), et des activités correspondant à la phase initiale de l'évaluation qu'il a menées en décembre 2003.

Le Conseil a ensuite porté son attention sur les questions financières en examinant l'état des contributions à la sixième reconstitution des ressources du FIDA (document EB 2003/80/R.10 et additif). Les Administrateurs ont noté que les annonces de contribution globales, y compris les contributions complémentaires, s'élevaient à 493,7 millions de USD, soit 88,2% de l'objectif fixé, à savoir 560 millions de USD. Les instruments de contribution déposés et les paiements effectués par rapport à des annonces de contribution non étayées par des instruments de contribution s'élèvent actuellement à 248,1 millions de USD, soit 50,2% du total des annonces de contribution. De surcroît, j'ai le plaisir d'ajouter que nous venons de recevoir l'instrument de contribution du Venezuela pour un montant de 5,6 millions de USD.

En ce qui concerne l'état des contributions à la cinquième reconstitution des ressources du FIDA (document EB 2003/80/R.11 et additif) le Conseil a noté qu'au 30 novembre 2003 le total des annonces de contribution, y compris les contributions complémentaires, s'élevait à 462,5 millions de USD. Le montant total des instruments de contribution déposés et des versements non étayés par des instruments de contribution était de 395 millions de USD, soit 85,4% des annonces de contribution. Un versement complémentaire de 8,8 millions de USD, représentant le solde de la contribution de la France, nous est parvenu le 15 décembre 2003. La période de la cinquième reconstitution prenant fin en février 2004, les membres ayant encore des versements à effectuer sont instamment invités à régler le solde de leur contribution dans les meilleurs délais.

Le Conseil a examiné le rapport sur le portefeuille de placements du FIDA pour le troisième trimestre de 2003 (document EB 2003/80/R.12 et additif). Il a noté que le produit net cumulé pour les neuf premiers mois de l'année s'élevait à 75,8 millions de USD. Il a noté en outre qu'au 30 novembre 2003 le produit net total estimatif était d'environ 78 millions de USD, montant qui représente un taux de rendement net cumulé de 3,61%.

Le Conseil a examiné le rapport sur la politique du FIDA en matière de placements dans la mesure où celle-ci présente un lien avec la sécurité des placements, la gestion de bilan et la soumission de rapports au Conseil d'administration. En ce qui concerne la sécurité des placements (document EB 2003/80/R.13 et rectificatif), le Conseil s'est félicité de l'intention exprimée par la Direction d'appliquer les recommandations de la firme Madison Consulting Group avant juin 2004. Le Conseil recevra des rapports réguliers sur l'application de ces recommandations. Le cadre général de la gestion de bilan (document EB 2003/80/R.14) a également été approuvé en tant que moyen de gérer efficacement les risques financiers. Enfin, le Conseil a pris note de la conclusion de l'examen selon

laquelle la pratique actuelle en matière de soumission de rapports permettait d'informer dûment le Conseil de la situation financière du FIDA en matière de placements.

Le Conseil d'administration a examiné les ressources disponibles pour engagement à la présente session (document EB 2003/80/R.15 et additif). Il a approuvé le recours au pouvoir d'engagement anticipé (PEA) pour un montant maximum de 243,3 millions de USD. Les Administrateurs ont noté avec satisfaction que l'utilisation nette du PEA en 2003, sur la base des entrées nettes attendues d'ici la fin du mois de décembre, devrait s'établir à 41,3 millions de USD, montant qui représente une diminution notable par rapport aux années précédentes: 154 millions de USD en 2001 et 124 millions de USD en 2002.

Le programme de travail et budget administratif du FIDA et de son Bureau de l'évaluation pour 2004 (document EB 2003/80/R.16/Rev.1) a été examiné par le Conseil, qui a approuvé le programme de travail du Fonds prévu en 2004 à hauteur de 462,5 millions de USD, ce qui représente une augmentation de 3% par rapport au montant de 2003, en notant que ce montant pourrait être modifié en 2004 en fonction du niveau des ressources disponibles. Le Conseil a également approuvé un montant total de 29,7 millions de USD pour le Mécanisme de financement du développement des programmes (MFDP) en 2004.

Le Conseil d'administration a autorisé la soumission au Conseil des gouverneurs, à sa vingt-septième session, du budget administratif du FIDA pour 2004 d'un montant de 51,4 millions de USD et du Bureau de l'évaluation d'un montant de 4,2 millions de USD ainsi que la proposition tendant à modifier le règlement financier du FIDA avec effet à compter du budget 2003, de manière à autoriser la politique de report dans une proportion de 3%.

Le Conseil n'ayant pas approuvé la proposition tendant à soumettre et solliciter des approbations pour le programme de travail et le MFDP de façon séparée à compter de 2004, la section pertinente (alinéa b du paragraphe 128) du document EB 2003/80/R.16/Rev.1 sera supprimée. Par ailleurs, le programme de travail et budget administratif pour 2004 sera appliqué, son application sera suivie et il en sera rendu compte selon une présentation par activités et selon une présentation traditionnelle par catégories de dépenses.

Le procès-verbal de la présente session spécifiera également que la procédure d'analyse du programme de travail et budget administratif sera examiné lors de la prochaine session du Comité d'audit.

Les Administrateurs ont noté que plusieurs initiatives en cours avaient sensiblement alourdi la charge qui pèse sur l'institution. Nombre de ces initiatives découlent de la Consultation sur la sixième reconstitution tandis que d'autres, comme le Programme de transformation stratégique, ont été prises pour améliorer les procédures au sein du FIDA. À l'évidence, les nouvelles initiatives d'envergure soulèvent des problèmes en matière de planification et d'application. À cet égard, il faudrait faire preuve de plus de souplesse dans l'utilisation des ressources notamment en combinant le recours à des consultants, à du personnel recruté au titre des dispositions du chapitre X et à du personnel sous contrat à durée déterminée. Nous devons aussi instaurer un dialogue avec le Conseil concernant l'établissement des calendriers et des priorités pour pouvoir innover de concert afin de renforcer le FIDA de la manière la plus efficace. Je tiens ici à reconnaître le profond dévouement du personnel du FIDA, grâce auquel ces nouveaux défis ont été relevés avec un succès remarquable. Nous devons toutefois reconnaître qu'il faut mettre un terme à l'accroissement de la charge de travail et à la prolongation des heures de présence qui en résultent. La Direction suit ces questions de près de manière à adapter la charge de travail afin qu'elle redevienne normale et supportable.

Le Conseil a approuvé le rapport du Comité d'audit (document EB 2003/80/R.17), tel qu'il a été présenté par son Président. Il a pris note de l'intention qu'a exprimée le Comité de soumettre les

directives pour la passation des marchés de fournitures, de travaux et de services consultatifs dans le cadre des prêts et dons du FIDA au Conseil à sa prochaine session pour approbation et de tenir un séminaire en juin 2004 pour présenter l'analyse effectuée par le groupe de gestion de bilan concernant la gestion des risques en matière de placements du FIDA. En ce qui concerne le pourcentage des actions détenues dans notre portefeuille de placements, je confirme que cette question fera l'objet d'un examen et d'une analyse attentifs, à la lumière de vos observations.

En ce qui concerne la participation du FIDA à l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTÉ) (document EB 2003/80/R.18), le Conseil d'administration a approuvé la proposition révisée d'allègement de la dette pour le Burkina Faso et la République démocratique du Congo. Il a également approuvé la soumission au Conseil des gouverneurs du rapport intérimaire sur la participation du Fonds à l'Initiative pour la réduction de la dette des PPTÉ en apportant une légère modification au paragraphe 27.

Le Conseil d'administration a examiné les exposés des options et stratégies d'intervention (COSOP) pour l'Arménie (document EB 2003/80/R.19), la Colombie (document EB 2003/80/R.20), le Pakistan (document EB 2003/80/R.21), la Sierra Leone (document EB 2003/80/R.22) et la République-Unie de Tanzanie (document EB 2003/80/R.23). Il a ensuite approuvé 14 programmes et projets: six en Afrique; trois en Asie et dans le Pacifique; deux en Amérique latine et dans les Caraïbes; et trois au Proche-Orient et en Afrique du Nord. L'abstention des États-Unis en ce qui concerne l'approbation de la proposition de projet pour le Soudan sera consignée dans le procès-verbal. Le Conseil a également approuvé la prolongation de la date d'entrée en vigueur du prêt pour le programme de financement rural coopératif au Liban. Quatre propositions de dons ont été approuvées lors de cette session.

Le Conseil a examiné le document sur les activités prévues au titre des projets 2003-2004 (document EB 2003/80/R.41), en prenant note des renseignements qu'il contenait sur les projets en réserve ainsi que sur les COSOP en préparation et prévus pour 2004.

Le Conseil a examiné le rapport intérimaire sur le Programme de reconfiguration des processus (Programme de transformation stratégique) (document EB 2003/80/R.42). Il a noté que le calendrier concernant l'application intégrale du programme faisait l'objet d'un réexamen analytique devant permettre d'exploiter les enseignements tirés en 2003.

Le rapport final sur le Plan d'action FIDA V (2000-2002) a ensuite été examiné (document EB 2003/80/R.43), de même que le rapport intérimaire sur le Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (document EB 2003/80/R.44) et le rapport sur les enseignements tirés par la Coalition internationale pour l'accès à la terre (document EB 2003/80/R.45). Le Conseil a recommandé que les deux derniers rapports soient soumis au Conseil des gouverneurs à sa vingt-septième session, en février 2004.

Le Conseil d'administration a pris note des renseignements contenus dans le Programme multidonateurs de la Banque interaméricaine de développement et du FIDA pour l'éradication de la pauvreté rurale en Amérique latine et dans les Caraïbes (document EB 2003/80/R.46). Il a autorisé la négociation d'un accord de coopération entre le FIDA et le secrétariat du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (document EB 2003/80/R.47). Il a également recommandé que la proposition tendant à déléguer le pouvoir du Conseil des gouverneurs d'établir des fonds d'affectation spéciale multidonateurs au Conseil d'administration (document EB 2003/80/R.50) soit soumise au Conseil des gouverneurs à sa prochaine session.

Le Conseil a examiné le programme d'activités de la vingt-septième session du Conseil des gouverneurs et en a approuvé l'ordre du jour provisoire (document EB 2003/80/R.48). Nous avons

pris note de la suggestion selon laquelle il serait souhaitable qu'un document d'information soit soumis au Conseil des gouverneurs concernant les progrès réalisés dans la conception et l'application du SAFP et nous y ferons suite.

Enfin, le Conseil d'administration a approuvé les dates des ses sessions en 2005 (document EB 2003/80/R.49) et ultérieurement la diffusion sur le site Web public du FIDA des documents dont il a été saisi à la présente session.

Avant de clore nos débats, je voudrais que nous adressions nos adieux aux Administrateurs pour le Pakistan, le Panama et la Roumanie qui cesseront d'être membres suppléants du Conseil d'administration au terme de la présente session. Leurs contributions à nos débats ont toujours été constructives et utiles à l'orientation des travaux du Conseil. En notre nom à tous, permettez-moi de leur exprimer ma profonde gratitude et de leur souhaiter un plein succès dans les tâches qui les attendent.

Je veux aussi prendre quelques instants pour remercier nos hôtes de leur accueil. La coopération et l'assistance du personnel et de l'administration du Programme alimentaire mondial (PAM) ont été pour le moins exceptionnelles. Non seulement nous avons pu utiliser les installations du PAM mais tout a été fait pour que les membres du Conseil d'administration et le personnel du FIDA aient le sentiment d'être chez eux. J'adresse tous nos remerciements à Jim Morris et à tout le personnel du PAM qui nous a aidé à assurer le plein succès de la session.

À la présente session, nous avons traité de façon constructive et, je l'espère, efficace, toute une série de problèmes d'une grande importance pour l'évolution future du FIDA. Permettez-moi de vous remercier tous de vos conseils et de votre appui et de vous souhaiter une bonne fin d'année, une nouvelle année meilleure encore et un bon voyage de retour.

